



Bruxelles, le 25 septembre 2025

CM 4250/25

TRANS
RELEX
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: pieter.de-meyer@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 4249

Objet: **Procédure écrite exigeant une réponse pour le 25 septembre 2025 à 11 h 30 (HEC, heure de Bruxelles) par courrier électronique à l'adresse land@consilium.europa.eu**

Proposition de DÉCISION DU CONSEIL établissant la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité mixte institué par l'accord entre l'Union européenne et l'Ukraine sur le transport de marchandises par route, en ce qui concerne la reconduction de l'accord

- Adoption
 - Fin de la procédure écrite
-

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 4172 du 24 septembre 2025 a été clôturée le 25 septembre 2025.

25 délégations ont répondu "**oui**" à la question. 2 délégations ont répondu "**non**" à la question.

Il résulte de la procédure écrite que le Conseil a adopté le projet de décision du Conseil établissant la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité mixte institué par l'accord entre l'Union européenne et l'Ukraine sur le transport de marchandises par route, en ce qui concerne la reconduction de l'accord, dont le texte figure dans le document ST 12859/25 + ADD 1.

Le secrétariat du Conseil saisit cette occasion pour remercier les délégations de leur aimable coopération.